



## DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**  
 Nombre de membres présents : **23**  
 Nombre de votants : **28**  
 Date de convocation : **06/06/2017**

**OBJET : DESIGNATION MEMBRE CDSP A LA CAO DU  
 GROUPEMENT DE COMMANDE FOURRIERE ANIMALE**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 15 Juin, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à LLAURO, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – TOURNE (Llauro) — VILA (Oms) - PUIG (Sainte Colombe) - NOURY (St Jean Lasseille) – MASO (Terrats) – OLIVE, GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, RUIZ, MON, BERNADAC, RAYNAL, FERRER (Thuir) – LESNE (Tordères) – ALBERT (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

P.MAURAN (Montauriol) à A.PUIG  
 P.MAURY (Thuir) à J.M. LAVAIL  
 R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT  
 B. BATALLER-SICRE (Thuir) à L. FERRER  
 R.ATTARD (Trouillas) à J.ALBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
 Certifié exécutoire

066-246600449-20170615-60-17CAOgpm-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2017

Absent :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres)  
 P.TAURINYA (Brouilla)  
 A. DOUTRES (Caixas)  
 M. PIMENTEL, JL.PUJOL (Fourques)  
 P.BELLEGARDE (Passa)  
 A.BOURRAT (Thuir)  
 J.AMOUROUX (Tresserre)  
 B.COUSSOLE (Trouillas)

Publié ou Notifié

le

**Madame Sabine RAYNAL** est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu complété de la dernière séance du Conseil a été adopté à l'unanimité.

**DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA CDSP CCASPRES A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU GROUPEMENT DE GESTION D'UNE FOURRIERE ANIMALE AVEC COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD ROUSSILLON – ASPRES – HAUT VALLESPER – VALLESPER –ALBERES COTE VERMEILLE ILLIBERIS**

- VU les statuts de la Communauté de Communes fixés par délibération n°71/2016  
 VU le recueil de l'intérêt communautaire fixé par délibération n°72/2016  
 VU la compétence de la Communauté de Communes des Aspres en matière de gestion de fourrière animale,  
 VU la délibération n°52/2017 autorisant la Communauté de Communes des Aspres à intégrer le groupement de commande pour la gestion d'une fourrière animale  
 VU l'article 26 de l'ordonnance n°2016-65 du 29 Janvier 2014 relative aux contrats de concession  
 VU la délibération n°59/2016 fixant la Commission de Délégation de Service public de la Communauté de communes des Aspres

Le Président **RAPPELLE** à l'Assemblée l'avis favorable du Conseil communautaire du 30 Mars 2017, autorisant la Collectivité à intégrer le groupement de commandes avec les Communautés de Communes Albères Côte Vermeille Illibéris, Vallespir, et Haut Vallespir pour la gestion d'une fourrière animale.

Il **INDIQUE** qu'il convient de compléter la dite délibération, par la désignation d'un conseiller communautaire en qualité de membre qualifié de la Commission d'Appel d'Offres du groupement

Il **PRECISE** que ce représentant doit être désigné parmi les membres de la Commission de Délégation de Service Public de la Communauté, et dont la composition a été fixée par délibération n°59/2016.

Après Appel à candidature

M. Laurent BERNARDY étant seul à proposer sa candidature,

Le Conseil Communautaire

Où l'exposé de son Président


Après en avoir valablement délibéré

**A l'unanimité des membres présents ou représentés**

**DESIGNE** M. Laurent BERNARDY comme membre de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes précité, en qualité de représentant de la CDSP de la Communauté de Communes des Aspres.

**PRECISE** que communication de ladite délibération sera faite aux EPCI membres du groupement.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
  
**René OLIVE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20170615-60-17CAOgpmt-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/06/2017